

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1ère CLASSE

REFERENTIEL OPTION

Spécialité : « Bâtiment, travaux publics et voirie, réseaux divers »

Option : « Plâtrier »

Le plâtrier est généralement rattaché aux services techniques ou à la direction des bâtiments d'une structure communale, intercommunale, d'un conseil général ou régional ou d'un office public HLM. Il peut travailler à l'intérieur ou à l'extérieur et réaliser des travaux en hauteur, de réhabilitation ou neufs.

Il est chargé d'effectuer tous types de travaux de plâtrerie en intérieur et en extérieur : rénovation, isolation, protection incendie, décoration, finitions intérieures.

Il peut être amené à travailler seul ou en équipe.

Activités principales

➤ Réaliser les travaux préparatoires au chantier

- Planter et sécuriser un espace de travail (échafaudage) et organiser son chantier
- Préparer les différents produits et outillages
- Préparer des surfaces et des produits

➤ Réaliser des travaux de plâtrerie

- Enduire les sols, les murs et les plafonds
- Lisser les surfaces avec une taloche ou projeter l'enduit pour un effet de matière
- Façonner des éléments décoratifs (rosaces, corniches...) ou moulures
- Réaliser les opérations de raccord de plâtre
- Réaliser des saignées
- Poser des isolants thermiques ou acoustiques (laine de verre, polystyrène...)
- Monter des cloisons en briques plâtrières
- Poser des cloisons sèches ou plaques de plâtre

➤ Nettoyer le chantier et assurer l'entretien du matériel mis à sa disposition

- Effectuer des travaux de finition
- Remettre en état des lieux
- Entretien des équipements et matériels mis à sa disposition (nettoyage et contrôle)

Compétences professionnelles

- Connaître les caractéristiques et les compositions des produits utilisés
- Savoir utiliser le matériel courant
- Avoir une bonne connaissance de la chaîne de métiers intervenant sur un chantier pour coordonner son activité
- Connaître les bases techniques complémentaires en électricité, en plomberie, en étanchéité et en isolation
- Savoir prendre des cotes sur un chantier, lire un plan, réaliser des tracés
- Maîtriser la classification et le stockage des matériaux
- Connaître et respecter les règles d'hygiène et de sécurité liés aux produits, matériaux, outillage utilisés, aux installations (matériels électriques), aux personnes ainsi qu'au métier (manutention de charges...)
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité liées aux E.R.P.
- Savoir rendre compte, être réactif : informer sa hiérarchie de toute anomalie pouvant entraîner des risques sur les usagers et les personnels
- Savoir analyser les consignes reçues et les adapter si besoin
- Savoir travailler en équipe
- Être autonome et faire preuve de disponibilité.